

INSTALLATIONS, EXPOSITIONS, CONGRÈS, ...



Sécurité dans les salons : étapes et acteurs de la sécurisation d'un événement

Tous les événements réunissant du public sont particulièrement exposés aux risques, qu'ils soient sportifs, festifs, citoyens ou commerciaux. Les salons et foires, qui réunissent chaque année 14 millions de visiteurs, n'échappent pas à ce phénomène. Tous les acteurs de la filière, à des niveaux différents, se doivent de tout mettre en œuvre pour éviter le risque, quelle qu'en soit la forme : incendie, attentat, accident, vols... et de manière générale la mise en danger des personnes travaillant sur des salons ou bien les visitant.

La notion de sécurité dans les salons est très large et englobe de nombreux aspects que le public ne soupçonne pas, avec parfois des confusions entre ce qui relève de la sécurité et ce qui relève de la sûreté. Pour donner une définition la plus simple possible, on peut dire que la sécurité doit prévenir contre tous les dangers involontaires (accidents, feu, inondations...) et que la sûreté doit préserver de tous les dangers volontaires (actes de malveillance, vols, attentats...).

La sécurité prise en compte dès la conception du salon

Pour qu'un salon grand-public ou professionnel se déroule dans de bonnes conditions, permettant des échanges fructueux entre tous les participants, la sécurité et la sûreté doivent être considérées comme prioritaires par les organisateurs. La prise en compte de ces éléments démarre dès la conception de l'événement à venir.

Le bureau d'études du salon, généralement intégré chez l'organisateur ou parfois indépendant comme Chrysalis, l'entreprise de Richard Regnier, établit en collaboration avec la direction du salon une étude d'implantation théorique, sous la forme d'un plan qui intègre les principaux espaces du salon, les stands et surtout tous les éléments de gestion des flux. Ceci avant la commercialisation du salon. Le chargé de sécurité fait part de ses remarques, fait modifier l'implantation si besoin, et dépose le dossier en préfecture au plus tard deux mois avant la tenue du salon.

Sécurité incendie : le rôle du chargé de sécurité

À partir de 1 500 m² de surface d'exposition, l'organisateur de salon doit faire appel à un chargé de sécurité qui devra être présent pendant toute la durée du montage et de l'ouverture de la manifestation. Le périmètre d'intervention du chargé de sécurité concerne la "prévention incendie et de panique" pour les ERP (établissements recevant du public).

Sous la responsabilité de l'organisateur, le Chargé de sécurité a pour mission d'étudier et de gérer l'aménagement général d'une manifestation :

- Etudier, avec l'organisateur de la manifestation, le dossier d'aménagement en faisant preuve de discernement à partir de l'analyse des risques réels,
- Faire appliquer par l'organisateur les prescriptions formulées par l'administration,
- Participer à la commission de sécurité (ne concerne que les très gros événements),
- Renseigner et conseiller les exposants sur les dispositions techniques,
- Examiner les déclarations et demandes d'autorisation des machines en fonctionnement et de présence des gaz,
- Contrôler, dès le début du montage des stands et jusqu'à la fin de l'ouverture au public, l'application des mesures de sécurité incendie,
- S'assurer que les équipements de sécurité de l'établissement ne sont pas neutralisés,
- Contrôler la présence et la qualification du personnel du service de sécurité,
- Rédiger un rapport final prenant position sur l'opportunité d'ouvrir tout ou partie de la manifestation au public.

Enfin, le chargé de sécurité auquel fait appel l'organisateur doit être dûment qualifié par un Brevet de prévention, certificats spécialisés SSIAP 3 ERP- IGH 3 PRV2 AP 2. Logiquement, on trouve beaucoup d'anciens pompiers chez les chargés de sécurité incendie.

Les parcs d'expositions reçoivent régulièrement des commissions de sécurité, entre celles inhérentes aux très gros événements, et celles propres aux installations des parcs.

De nombreuses entreprises généralistes de sécurité ou de gardiennage sont à même de proposer une prestation complète allant jusqu'à la sécurité incendie. Plus rares sont celles à proposer une offre réellement dédiée aux salons comme Inorix à Bordeaux Paris et Lyon, ou bien comme Vip Sécurité et Securipro en Ile de France.

SPS : La sécurité des personnels travaillant sur site

Quand on évoque la sécurité, on pense spontanément à la sécurité des visiteurs, mais la première étape pendant laquelle des personnes sont exposées intervient dès la période d'installation du salon, quelques jours avant son ouverture officielle, le fameux montage. Cette mission de veiller à ce que toutes les personnes évoluant dans le parc des expositions (personnels du parc et des organisateurs, prestataires, exposants) pendant cette période intense et très animée, soient en sécurité dans le cadre de leur travail est de la responsabilité du coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS). Le coordonnateur est nominativement responsable, et ses donneurs d'ordres sont les organisateurs, mais aussi certains exposants qui sont les maîtres d'ouvrage de leurs stands. Il peut y avoir un coordonnateur pour le salon et un autre pour un des stands.

La mission première du coordonnateur consiste à valider et vérifier l'équipement des personnels et des méthodes de travail. Il établit un document cadre intitulé "plan général de coordination" pour chaque salon spécifique dans un lieu spécifique. C'est un document unique et non réutilisable qui définit le cadre dans lequel les sociétés concernées vont répondre, expliquer comment et qui intervient. Les principaux points de vigilance sont :

- Le port des EPI (équipement de protection individuelle),
- La mise en place des dispositifs d'identification des personnes, comme des badges,
- Le respect des amplitudes de travail, les dépassements et la fatigue accumulée étant souvent source d'accident,
- La prévention des risques de chutes en évitant les installations dangereuses,
- L'évitement de la superposition des tâches.

La deuxième partie de l'intervention du coordonnateur SPS est d'effectuer des contrôles sur site pour vérifier que les engagements pris sont bien respectés et que les personnels font leur travail en toute sécurité. Dans certains cas de non-respect des règles et de mise en danger manifeste, certains personnels peuvent se voir interdire l'accès au chantier.

Devant l'ampleur de la tâche, cette mission de coordination SPS manque de personnels qualifiés, et on manque de coordonnateurs. Pour le devenir, il faut 5 semaines de formation réparties sur 3 mois, sous réserve de pouvoir justifier d'au moins 60 mois d'activité dans le secteur événementiel.

Santé : de la bobologie aux malaises en passant par un accouchement

Au-delà des obligations de sécurité décrites plus haut, l'organisateur du salon a également une obligation de moyens concernant la santé des personnes présente, c'est-à-dire être à même de gérer la prise en charge et l'organisation des secours pour les malades ou victimes d'accidents. Pour cela, il peut s'en remettre à des organismes comme la Croix Rouge, ou bien faire appel à des structures privées.

Elles reconnaissent traiter principalement de la "bobologie" liée aux petits accidents nécessitant des soins et de la petite chirurgie, et des malaises dus à la fatigue, liée aux décalages horaires sur les salons internationaux, au stress des manifestations. *"Nous devons faire face à un grand nombre de pathologies et nous nous déplaçons sur site avec une centaine de références de médicaments, mais aussi avec le matériel d'urgence et de réanimation pour parer à toutes les éventualités : cardioscope défibrillateur, matériel d'intubation, set de petite chirurgie, matelas coquille, etc... Nous avons même réalisé un accouchement sur le salon Idéo Bain porte de Versailles".*

La sûreté

Autant l'aspect sécurité des personnes est très normé, comme on vient de le voir, et joue sur des aspects précis comme la largeur des allées, le nombre d'issues de secours, l'équipement des personnels... la notion de sûreté est beaucoup plus variable en fonction des menaces et doit permettre d'anticiper toutes les formes délictueuses intentionnelles de danger. Les plus récentes et terribles comme les attentats, mais aussi les vols et violences "ordinaires" aussi vieux que les foires et salons.

Les attentats, et notamment ceux du 13 novembre 2015 ont eu un véritable impact sur l'organisation des événements, plus particulièrement sur les salons et congrès parisiens. La volonté de traumatiser les populations et déstabiliser le monde économique revendiqué par les auteurs des attentats a eu un impact direct sur les exposants et visiteurs internationaux, notamment ceux venus des USA, et aussi sur les familles, surtout venant de province. Depuis, l'affluence dans les salons a repris pour être aujourd'hui en croissance. En revanche, le renforcement des mesures de sûreté imposé par la vague d'attentats a indirectement permis de prévenir et réduire les actes de délinquances ordinaires comme les vols.

"Il appartient à l'organisateur de l'événement de mettre en œuvre les moyens et mesures suffisants (notion de "moyens suffisants"), sans que ces éléments soient clairement définis par la loi. Nous sommes là pour accompagner l'organisateur dans la réussite de son événement sans se substituer à lui, l'aider, le guider, le mettre en relation avec les interlocuteurs adéquats, pour obtenir un schéma cohérent".

Pour autant, il ne sert à rien de contrôler les sacs à l'entrée, si c'est pour laisser par ailleurs n'importe quel véhicule s'approcher des espaces ouverts au public, sans en connaître le contenu. Les véhicules doivent être clairement

identifiés. En effet, dans nos métiers il est impossible de traiter les questions de sûreté sans considérer les flux logistiques, des logiciels permettent d'identifier les véhicules ayant accès aux sites".

La menace, mais aussi les réponses existent partout en France

Les événements parisiens ne sont naturellement pas les seuls à être exposés, et le 14 juillet 2016 à Nice, au bilan si dramatique, nous rappelle que la violence aveugle peut s'abattre n'importe où, n'importe quand et sous n'importe quelle forme, pour peu que des esprits fanatisés en sentent l'opportunité.

C'est à nous, organisateurs, d'élaborer et présenter le dispositif de sécurité que nous prévoyons de mettre en place, et qui doit être validé par la police nationale. La ville s'est dotée d'une cellule "sécurité événementielle" qui joue un rôle de conseil et nous accompagne utilement. Il est impensable de prendre à la légère la sûreté des événements et nous nous en remettons aux exigences des forces de l'ordre pour adapter notre dispositif aux nouvelles menaces, en nous dotant par exemple de gardiens supplémentaires ou en installant des brise-vue". La confiance des visiteurs et des exposants se paye au prix fort, mais c'est la seule issue pour continuer à proposer des événements attractifs. Les exposants et visiteurs acceptent bien le renforcement des dispositifs, même contraignants, et soient rassurés par l'augmentation des contrôles".

Dans les efforts pour prévenir les risques de toutes nature menaçant les sites événementiels et rassurer le public, il faut signaler la mise en place par l'état du label "Securi-site". Ce label a vocation à être facilement identifiable par et témoigne de l'engagement de tous les acteurs de la sécurité à respecter la convention de site élaborée. Il est délivré par le préfet du département. Jusque-là, ce sont des sites touristiques tels que l'Aiguille du Midi, le Futuroscope ou encore Center Parc qui l'ont reçu.

La sécurité événementielle, un métier et un rôle d'intégration sociale

Comme on le voit, les foires et salons s'adaptent à la menace, et la période récente, riche en événements dramatiques, a provoqué un renforcement qualitatif et quantitatif des dispositifs de prévention. En revanche, une fois toutes les dispositions prises, qui les met en œuvre sur le terrain au-delà des forces de l'ordre ? C'est le rôle des entreprises de sécurité qui déploient leurs personnels dans le parc des expositions. Leurs missions sont multiples, mais on retiendra prioritairement :

- Le contrôle des entrées avec palpations de sécurité et contrôles des sacs,
- La sécurisation des fonds de la billetterie,
- La sûreté des stands et des installations.

D'une manière plus générale, les gardiens créent un effet dissuasif et rassurant, en se positionnant aux endroits stratégiques et en effectuant des rondes.

Risques matériels : écarter les accidents

Dans un salon professionnel, les exposants ont souvent tendance à redoubler d'inventivité pour aménager leur stand d'exposition. Les installations sont de plus en plus conséquentes et le moindre petit accident pourrait avoir des conséquences désastreuses. À ce niveau, les risques peuvent être de plusieurs natures :

- Effondrement ;
- Electrocutation ;
- Incendie...

Pour assurer la sécurité d'un salon professionnel à Paris ou en province, ces risques devront donc être évalués correctement, afin de pouvoir y apporter une solution adéquate. Le montage des stands et des différentes infrastructures devra absolument être confié à du personnel qualifié. Plusieurs vérifications devront également être réalisées avant de pouvoir ouvrir les portes du salon au public.

Limiter les risques d'incendies

Sur un salon professionnel, les incendies peuvent être de nature :

- Involontaire : une installation électrique qui prend feu par exemple ;
- Volontaire : une personne malintentionnée provoque un incendie sur les lieux.

Pour chacune de ces éventualités, des mesures devront être prises en amont du salon. Cela, non seulement afin d'éviter que ce genre d'incident ne survienne, mais également pour pouvoir réagir si l'incendie n'a pas pu être évité.

Normalement, ce n'est pas directement à l'organisateur du salon de s'occuper de cette partie, mais plutôt au propriétaire de l'ERP (établissement recevant du public). Néanmoins, dans certains cas, l'organisateur peut prendre en charge cet aspect de la sécurité de son salon, notamment en recrutant des agents de sécurité incendie (SSIAP).

Contrôle des accès et filtrage

Lors d'événements, professionnels ou non, accueillant du public, il est devenu de plus en plus fréquent de réaliser une fouille afin de contrôler les accès sur les lieux. La présence d'agents de sécurité à des points stratégiques est indispensable :

- À l'entrée du salon : pour repérer les individus suspects et les empêcher d'entrer dans les lieux ;
- Près de la billetterie : pour sécuriser les fonds et assurer la protection des personnes qui les gèrent ;
- Au sein du salon : au cas où le filtrage à l'entrée n'a pas été suffisant, et pour intervenir en cas d'altercation.

Selon l'endroit où vous organisez votre salon, vous pourrez recruter des agents de surveillance à Paris ou dans n'importe quelle ville de France. Assurez-vous tout de même que ces derniers sont titulaires d'une carte professionnelle et qu'ils disposent d'un diplôme SST récemment actualisé.

